

**A conserver**

2023 -  
2024

# LIVRET D'ACCUEIL



*Groupe Scolaire  
Jean Peyroulet  
Mairie de Sauvagnon :  
05.59.33.11.91  
mairie@sauvagnon.fr  
[www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr)*

*Ecole élémentaire :  
05.59.33.35.20  
Ecole maternelle :  
05.59.33.35.21*



Ce livret d'accueil vous est fourni car votre enfant est scolarisé au Groupe Scolaire Jean Peyroulet de Sauvagnon. Celui-ci comprend une école maternelle et une école élémentaire. Il existe une section bilingue occitan que les enfants peuvent intégrer en maternelle.

Tous les services périscolaires sont municipaux.

Ce livret a un but d'information, il est conçu par la mairie en collaboration avec les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves ; **il est également consultable sur le site internet municipal : [www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr)**

---

# SOMMAIRE

---

- Mots du Maire, de la Commission Scolaire et Sociale et de l'APE
- Enseignants et effectifs
- Personnel Municipal
- Horaires de l'école
- Services Municipaux Périscolaires
  - Restaurant scolaire
  - Garderie et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)
  - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
  - Tarification
- Charte du Parent Conducteur Responsable
- Sports - Loisirs – Culture

---

# MOT DU MAIRE

---

## *Apprendre en sérénité*

*Nous souhaitons à tous les enfants, à leurs parents et à la communauté éducative une bonne rentrée scolaire 2023/2024.*

*En ce début septembre, nous sommes heureux de retrouver une école animée autour des quelques 420 élèves qui vont poursuivre et approfondir leurs apprentissages à Sauvagnon.*

*La progression démographique enregistrée dans notre groupe scolaire démontre l'attractivité du village, et de son école. Elle nous incite à questionner nos fonctionnements, nos organisations, notre stratégie globale d'accompagnement de cette jeunesse sauvagnonnaise. Elle nous invite aussi à accepter l'autre dans sa nature profonde pour former une communauté vivante, riche de toute sa diversité, ses différences, ses complémentarités et de la bienveillance nécessaire au vivre ensemble dans un environnement serein, propice à favoriser l'épanouissement des talents des jeunes citoyens.*

*Nous formulons nos encouragements aux 19 enseignants et à l'ensemble des équipes municipales, qui ont fait le choix de s'engager dans, et pour notre commune, au profit de celles et ceux qui y vivent, et, s'y développent. Nous sommes, d'ores et déjà, certains et reconnaissants de la qualité des coopérations qui s'installeront tout au long de l'année en faveur « du bien travailler et du bien être » des enfants.*

*Bonne rentrée à toutes et tous.*

**Le Maire,  
Bernard PEYROULET**

---

# MOT DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE

---

Une des nouveautés de cette année : c'est l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire pour mieux répondre aux besoins de nos élèves et garantir un environnement d'apprentissage optimal. Cette expansion témoigne de notre engagement à répondre au bien-être de nos élèves et elle contribuera à renforcer la qualité de l'éducation que nos enseignants leur offrent. Cependant, les effectifs dans les classes sont en hausse. Notre groupe scolaire compte désormais 6 classes en maternelle pour 160 enfants et 10 classes en élémentaire pour 255 élèves.

L'autre nouveauté : c'est de proposer des services périscolaires dès 7h20, à l'entrée principale de l'école maternelle pour l'ensemble du groupe scolaire. Nous souhaitons faciliter autant que possible l'équilibre entre les obligations professionnelles et familiales, nous savons que la flexibilité des horaires est essentielle pour de nombreuses familles. Vos enfants seront accueillis dans un environnement sûr et bienveillant.

Enfin, nous aimerions rappeler l'importance du respect des règles de bonne conduite et de citoyenneté au sein de notre groupe scolaire et de ses abords. Nous croyons fermement que le bien-vivre ensemble repose sur le respect mutuel, la tolérance et la compréhension. Nous encourageons nos élèves à être des citoyens responsables et bienveillants, car cela contribue non seulement à un environnement scolaire agréable, mais aussi à préparer nos jeunes à devenir des adultes équilibrés et respectueux. La création d'un Conseil Municipal des Enfants en est la preuve.

Ensemble, parents, élèves, enseignants et personnel, nous pouvons construire une communauté scolaire harmonieuse et épanouissante. En travaillant main dans la main, nous pourrons offrir aux élèves les meilleures opportunités pour grandir, apprendre et réussir.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire pleine d'enthousiasme, de découvertes enrichissantes, de moments inoubliables et que cette année scolaire soit fructueuse pour chacun d'entre nous ! Bien cordialement.

## **Le Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.) entame sa 3<sup>ème</sup> année. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté et la gestion autonome de projets.

Le CME réunit des enfants des classes de CM1 et CM2. Il peut être composé de 12 jeunes conseillers élus par leurs camarades. Le CME est **un lieu de discussions**, de **réflexions**, de **propositions** et **d'actions** pour les jeunes élus. Le mandat est de 2 ans, les enfants sont guidés et encadrés par un animateur et l'élue en charge de l'intergénérationnel. Le CME se réunit tous les 15 jours pendant les périodes scolaires pour travailler à la mise en œuvre de projets définis par les enfants eux-mêmes pour le village, d'actions liées à l'environnement, la solidarité, aux loisirs et à la culture. Ces projets sont validés puis suivis par le conseil municipal lors de 3 séances plénières en Mairie.

### **Commission Solidarité – Scolaire – Enfance- Jeunesse :**

Mme Caroline LACROIX - Maire Adjointe  
Mme Laurence SENTAURENS – Chargée de Mission  
M. Yves ALLANOT – Conseiller Municipal  
Mme Patricia CAMPOS – Conseillère Municipale  
Mme Floriane LANDRIEU – Conseillère Municipale  
Mme Angélique VIRLOGEUX – Conseillère Municipale

### **Une aide pour les Classes de Découverte**

Une aide pour les classes de découverte peut vous être octroyée sous certaines conditions.

Les demandes sont à adresser en Mairie (Préciser le nom de l'enfant, la date, le coût et le lieu du voyage, joindre le dernier **avis d'imposition (2022)**, une **attestation de l'employeur** certifiant qu'aucune aide supplémentaire n'est accordée).

Le soutien financier est alors versé directement à l'école. Les demandes incomplètes seront retournées.

Une **assistante sociale de secteur** assure une permanence le jeudi matin à la Mairie de Sauvagnon sur rendez-vous au 05.59.72.14.72.

## **Budget municipal 2023 affecté à l'école**

Une somme par enfant (81 € en maternelle et 80 € en élémentaire) est définie pour financer les différents abonnements, fournitures en livres, papeterie... mais aussi les projets de classe et les transports.

Ecole maternelle :	12 555 €
Ecole Elémentaire :	19 440 €

Matériel informatique et mobilier	4 965 €
Travaux en régie	10 000 €
Matériel Restaurant Scolaire	6 200 €
Contrat de maintenance informatique, standard, copieurs	9 402 €
Récompenses personnalisées pour CM2	1 600 €
Portail maternelle	6 018 €

---

# MOT DE L'APE

## (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES)

---

Chers Parents,

L'APE est l'association des parents des enfants scolarisés aux écoles de Sauvagnon. Avec l'aide des parents bénévoles, cette association organise tout au long de l'année des animations pour nos enfants (carnaval, boom, ...) ainsi que les manifestations destinées à collecter des fonds (vide grenier, tombola,...) qui seront reversés aux écoles pour financer du matériel ou des sorties. Elle est également associée aux prises de décisions de la Mairie quant aux projets scolaires.

L'association est ouverte à tous les parents sensibles à nos valeurs de partage, de convivialité et d'entraide et souhaitant s'impliquer le temps d'une journée ou tout au long de l'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus, n'hésitez pas à nous rencontrer, à suivre notre page sur Facebook « APE Sauvagnon » ou à nous contacter par mail ([ape.sauvagnon@gmail.com](mailto:ape.sauvagnon@gmail.com)).

*Chloé BOUVET – Présidente (06.59.25.28.92)*

*Régis, Emma, Clémence, Emilie, Mélissa et tous les bénévoles de l'association.*

---

# ENSEIGNANTS ET EFFECTIFS

---

Ecole Maternelle : 05.59.33.35.21  
[ce.0641382e@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641382e@ac-bordeaux.fr)

Directrice : Madame HIALÉ-GUILHAMOU Céline

Possibilité de rendez-vous : Décharge de direction le Lundi

<b>Classe 1</b> - Mme RUPERD Cécile (Français/Occitan)	Petits/Moyens/Grands	25 élèves
<b>Classe 2</b> - Mme STICHT Sandra Mme CHARMEY Sandrine	Petits/Moyens	28 élèves
<b>Classe 3</b> - Mme BAREILLES Corinne	Petits/Moyens/Grands	27 élèves
<b>Classe 4</b> - Mme HIALE-GUILHAMOU Céline Mme ARBUS Laurie	Petits/Moyens/Grands	28 élèves
<b>Classe 5</b> - Mme ALBERT Françoise (Français/Occitan)	Petits /Moyens/Grands	25 élèves
<b>Classe 6</b> - Mme ABADIE Véronique	Petits/Grands	27 élèves

**Soit 160 élèves**

---

# ENSEIGNANTS ET EFFECTIFS

---

Ecole Elémentaire : 05.59.33.35.20

[ce.0641428e@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641428e@ac-bordeaux.fr)

Directrice : Madame LOYAU Mélissa

Possibilité de rendez-vous : Décharge de direction les Mardi et Jeudi

Mme HARISMENDY Aude	CP/CE1	26 élèves
Mme BERGES Rébecca Mme COULON Caroline (mardi)	CP/CE1	26 élèves
Mme LOYAU Mélissa (lundi – vendredi) Mme CHARMEY Sandrine (mardi – jeudi)	CE1/CE2	26 élèves
Mme CAZENAVE Nathalie	CE1/CE2	27 élèves
M. BOUCHET Fabrice	CE2/CM1	27 élèves
Mme NEVEU Martine	CM1/CM2	27 élèves
Mme HAURET Agnès	CM1/CM2	27 élèves
Mme MASSEILLOU Emma Mme SANGLAR Laure	OCCITAN CP	24 élèves
Mme BOUCHERLE Manon	OCCITAN CE1/CE2	24 élèves
Mme SANGLAR Laure Mme MASSEILLOU Emma	OCCITAN CM1/CM2	21 élèves

**Soit 255 élèves**

---

# PERSONNEL MUNICIPAL

---

## AFFECTE AU GROUPE SCOLAIRE

### **Groupe Scolaire Maternelle :**

Ce personnel est chargé de l'assistance aux enseignants et de la propreté des locaux

° DECLA Christine : ATSEM	Classe 3 - Mme BAREILLES
° DECLA Pascale : ATSEM	Classe 6 - Mme ABADIE
° LAGREZE Sandra : ATSEM	Classe 2 - Mmes STICHT / CHARMEY
° NADEAU Apolline / SALLES Fanny : Adjoints Animation	Classe 4 - Mme HIALÉ
° PERE Muriel : ATSEM	Classe 1 OCCITAN 1 - Mme RUPERD
° SCORNET Fabienne : ATSEM	Classe 5 OCCITAN 2 – Mme ALBERT

### **Service Restauration et Entretien en école élémentaire :**

° AMBROGI Elise : Apprentie	Entretien – Restauration
° BALAO Jean-Noël : Technicien	Cuisinier
° BOUHABEN Nathalie : Adjoint Technique	Entretien - Restauration
° CANU Ingrid : Adjoint Technique	Entretien
° DUGAST Zulmira : Adjoint Technique	Entretien - Restauration
° TARMIDI Medhi : Adjoint Technique	Second de cuisine
° AYZE Steven : Adjoint Technique CDD	Entretien
° FETTIG Sophie : Adjoint Technique CDD	Entretien - Restauration

### **Service Animation :**

BARRAQUÉ Christophe (BAFD, DEJEPS) - Directeur

*Et les animateurs*

Christine DECLA et Sandra LAGREZE (BAFD),

Fanny SALLES (BAFA, BPJEPS)

Muriel PERE et Apolline NADEAU (BAFA)

Muriel CARAVEN et Thomas VERGÉ (BAFA)

Yann BALLERAT (Apprenti)

Pascale DECLA, Fabienne SCORNET (BAFA)

---

# HORAIRES DE L'ECOLE

---

Plages horaires gratuites

Plages horaires payantes

## Maternelle : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

<b>7 h 20</b> <b>8 h 20</b>	<b>8 h 20</b> <b>8 h 30*</b>	<b>8 h 30</b> <b>11 h 30</b>	<b>11 h 30</b> <b>13 h 30</b>	<b>13 h 30</b> <b>16 h 30</b>	<b>16 h 30</b> <b>18 h 45</b>
<b>Garderie</b>	<b>Accueil</b>	<b>Classe</b>	<b>Repas</b>	<b>Classe</b>	<b>ALAE</b>

## Elémentaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

<b>7 h 20</b> <b>8 h 20</b>	<b>8 h 20</b> <b>8 h 30</b>	<b>8 h 30</b> <b>12 h 00</b>	<b>12 h 00</b> <b>14 h 00</b>	<b>14 h 00</b> <b>16 h 30</b>	<b>16 h 30</b> <b>18 h 45</b>
<b>Garderie</b>	<b>Accueil</b>	<b>Classe</b>	<b>Repas</b>	<b>Classe</b>	<b>ALAE</b>

\* L'accueil en maternelle est autorisé jusqu'à 8 h 45.

**Le respect de ces horaires, autant en élémentaire qu'en maternelle, est nécessaire pour une bonne organisation de classe.**

---

# SERVICES MUNICIPAUX PERISCOLAIRES

---

Mairie de Sauvagnon : 05 59 33 11 91  
[mairie@sauvagnon.fr](mailto:mairie@sauvagnon.fr) ou [alsh@sauvagnon.fr](mailto:alsh@sauvagnon.fr)

**Une facture sera établie pour les services payants, consultable et payable sur votre Portail Famille.**

## Modes de paiement

- Prélèvement automatique pour tous les services : sur demande en Mairie + R.I.B. à fournir
- Télépaiement via le site Internet communal : [www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr) – services en ligne Portail Famille : **Un Identifiant attribué à toutes les nouvelles familles a été communiqué par mail**  
**Vérifiez dans vos SPAM/Indésirables ou à demander à :**  
**[alsh@sauvagnon.fr](mailto:alsh@sauvagnon.fr)**
- Chèques,
- CESU (**uniquement pour la garderie et le Centre de Loisirs**)
- Chèques Vacances (**uniquement pour le Centre de Loisirs**)



## Restaurant Scolaire suivi par la Commission Agriculture/Environnement

M. Hervé HUSTET – Maire Adjoint  
M. Thomas LENOIR – Chargé de Mission  
M. Cédric GELIZE – Conseiller Municipal  
M. Denis LAFFAILLE – Conseiller Municipal

La cantine est proposée à tous les enfants scolarisés à l'école de Sauvagnon. Les repas sont préparés sur place par le personnel municipal, à partir de produits bruts, le plus souvent possible issus de circuits courts. Nous sommes engagés comme territoire pilote « bio et/ou local » dans le respect du développement durable avec le tri par les enfants des déchets ménagers, recyclable, composteur, poulailler collectif... et lutte contre le gaspillage

**L'inscription au repas du midi est faite le matin en classe.**

Le restaurant scolaire est un self pour les enfants de l'élémentaire, pour permettre une fluidification des services. Nous veillons à ce que les enfants restent un temps suffisant à table. A la fin du repas, ils trient leurs déchets.

Le service à table est maintenu pour les enfants de la maternelle avec un apprentissage progressif, au fil de l'année, pour les Grandes Sections, au passage au plateau.

Les menus du mois sont affichés sur les panneaux d'informations de l'école et sur le site internet de la mairie.

## *Règlement*

Tout enfant inscrit, qui quitterait l'école à la pause méridienne, paiera le repas non pris.

Durant ces périodes, l'enfant doit respecter : ses camarades, les enseignants et le personnel de service, la nourriture qui lui est servie, le matériel mis à sa disposition par la Commune.

Pour tout enfant dont le comportement perturbe la vie collective, le personnel communal se réserve le droit de donner une punition adaptée à notre projet éducatif.

A chaque fois cela sera consigné.

En cas de manquement grave à la discipline ou de plusieurs avertissements notifiés aux parents, les familles seront convoquées par Monsieur le Maire qui pourra, si cela s'avère nécessaire, décider de l'exclusion temporaire de l'enfant.

## Garderie et ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

La garderie est ouverte tous les matins de 7 h 20 à 8 h 20. L'accueil à 7 h 20 se fait côté maternelle (à l'entrée principale : suivre le fléchage).

L'ALAE est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 45.

L'ensemble des actions menées sera basé sur un projet pédagogique lui-même issu du projet éducatif de la mairie de Sauvagnon.

Une partie « aide aux devoirs » est assurée, **les Lundis, Mardis, et Jeudis de 17 h à 18 h**. Chaque enfant doit pouvoir y faire ses devoirs dans le calme et le respect des autres. Les élèves perturbateurs seront exclus.

En parallèle de chacun des projets proposés, la structure sera organisée de manière à répondre aux envies de « jeu libre » de votre enfant. Il trouvera, suivant son humeur et ses attentes, différents espaces (jeu de sociétés, arts plastiques et jeux sportifs) le tout sous la bienveillance d'animateurs diplômés.

## *Règlement*

Les enfants doivent être accompagnés par les parents et remis au personnel communal qui assure l'accueil. **Les parents doivent renseigner sur le Portail Famille** les personnes habilitées à venir chercher leurs enfants aux heures de garderie. Le midi et le soir, la personne se présentera auprès du personnel communal pour récupérer l'élève. Il est demandé aux parents de **respecter les horaires fixés**.

# Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Règlement intérieur : Le règlement complet disponible sur [www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr).

**Réservations et Annulations en ligne :** [www.sauvagnon.fr](http://www.sauvagnon.fr)

## Services en ligne Portail Famille

Accueil des enfants entre 3 et 12 ans scolarisés de PS jusqu'au CM2 lors des vacances scolaires d'Automne, d'Hiver, de Printemps et d'Eté (mois de Juillet à Sauvagnon et dernière semaine d'Août au groupe scolaire de Caubios-Loos) et les mercredis hors vacances. Les locaux sont ceux du Groupe Scolaire. Des agents titulaires ou en cours de formation du BAFA se relaient, associés en cas de besoin à des BAFA et/ou Stagiaire BAFA, le plus souvent, jeunes Sauvagnonnais sous la direction de Christophe Barraqué et ils répondent à un Projet Pédagogique (disponible sur demande). En plus des activités proposées sur place, des sorties et des camps de 2 ou 3 jours peuvent être organisés en extérieur.

## Horaires :

Vacances : 7 h 20 à 18 h 45

Mercredis hors vacances :  
**(Pour les enfants scolarisés  
à Sauvagnon)**

Journée :	7 h 20 à 18 h 45
Matin avec repas :	7 h 20 – 13 h 30
Matin sans repas :	7 h 20 – 12 h MAXIMUM
Après-midi avec repas :	12 h – 18 h 45
Après-midi sans repas :	13 h 30 – 18 h 45

La commune de Sauvagnon peut mettre un terme à l'accueil de(s) l'enfant(s):

- en cas d'atteinte physique ou morale (incivilités, insultes, manque de respect de la famille vis à vis du personnel ou rupture de la relation de confiance et/ou perte de respect mutuel entre la famille et l'équipe, comportement inadapté de la famille à la bonne organisation du service).
- face à tout comportement pouvant mettre en danger la sécurité des enfants ou des personnels ou portant atteinte grave au fonctionnement des services périscolaires.

L'accueil de(s) l'enfant(s) pourra prendre fin immédiatement et sans mise en demeure préalable. Un courrier adressé par le Maire sera envoyé en recommandé pour notifier les raisons précises de la rupture unilatérale et sans délai de l'accueil à tous nos services périscolaires.

## TARIFICATION SERVICES SCOLAIRES 2023/2024

### Elèves résidant dans la commune

SERVICE		QUOTIENT FAMILIAL					P.A.I.
		< 750	751 à 950	951 à 1200	1201 à 1500	> 1501	
Restauration		1,00 €	3,00 €	3,39 €	3,70 €	4,00 €	1,36 €
Garderie/ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)	1 à 8 h (à l'heure)	1,82 €	2,01 €	2,19 €	2,24 €	2,32 €	
	9 h à 20 h (forfait)	16,38 €	18,08 €	19,71 €	20,16 €	20,87 €	
	+ de 20 h (forfait)	28,80 €	31,80 €	34,65 €	35,70 €	36,70 €	
ALSH ( Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	Journée	11,77 €	13,00 €	14,16 €	14,46 €	15,00 €	
	Journée avec P.A.I.	8,45 €	9,68 €	10,84 €	11,14 €	11,68 €	
	1/2 journée avec repas	7,52 €	8,30 €	9,05 €	9,24 €	9,58 €	
	1/2 journée sans repas	4,20 €	4,80 €	5,70 €	5,85 €	6,07 €	
	1/2 journée avec P.A.I.	4,50 €	5,00 €	5,75 €	5,93 €	6,27 €	

### Elèves résidant hors commune

SERVICE		MONTANT	P.A.I.
Restauration		4,80 €	1,92 €
Garderie/ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)	de 1 à 8 h (à l'heure)	3,04 €	
	de 9 h à 20 h (forfait)	27,40 €	
	+ de 20 h (forfait)	48,16 €	
ALSH ( Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	Journée	19,49 €	
	Journée avec P.A.I.	17,26 €	
	1/2 journée avec repas	12,45 €	
	1/2 journée sans repas	9,75 €	
	1/2 journée avec P.A.I.	10,22 €	

# CHARTRE DU PARENT CONDUCTEUR RESPONSABLE

*Rédigée par nos enfants*

*« Sauvagnon, voirie civique, voirie Citoyenne »*

Suite à divers incidents, à des actes d'incivilités ou avant qu'un accident grave ne survienne aux abords de l'école, les élèves de l'école élémentaire se sont réunis pour nous proposer d'améliorer la sécurité autour de l'école en collaboration avec la Sécurité Routière.

## 1- Ne pas se garer :

- Sur les trottoirs,
- Sur les passages protégés
- Devant les portails des habitations
- Sur les places pour handicapés
- Sur les couloirs de bus
- Derrière les barrières
- Sur les pistes cyclables



- 2- **Respecter les places de parking pour déposer ou prendre l'enfant** : il y a 125 places disponibles autour de l'école
- 3- Ne **pas s'arrêter sur la route** pour déposer ou prendre les enfants
- 4- Ne pas mettre d'enfant **de moins de 10 ans** sur les sièges avant
- 5- Attacher la ceinture **« devant et derrière »**
- 6- Respecter les limitations de vitesse : **30 km/h** aux abords de l'école
- 7- Ne pas chercher à se garer **devant l'école** à tout prix
- 8- Venir **à pied ou en vélo** pour se rendre à l'école, dès que possible
- 9- **J'utilise le dépose minute pour les plus grands** (cycle 3)
  - a. Sans me garer
  - b. Sans descendre du véhicule
  - c. En respectant ceux qui s'engagent derrière
- 10- **J'utilise les places de parking** pour les plus petits

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



---

# SPORTS - LOISIRS - CULTURE

---

## Sports/Loisirs :



Des installations sportives communales ou intercommunales :

Le polysport, la piste VTT, le Beach-Volley qui s'ajoutent à notre stade, salle des sports, fronton, mur d'escalade, skate-park et parcours Vita permettent au plus grand nombre, petits et grands de profiter au maximum de leurs moments de détente et de loisirs. Sans oublier notre forêt avec son espace course d'orientation et ses nombreux atouts accessibles en toute sécurité par des liaisons

piétonnes.

## Culture

### *Bibliothèque Pierre Beaucor :*

La Bibliothèque Municipale vous propose plus de 8 000 ouvrages.

Inscription gratuite.

#### HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi	16 h 30 – 18 h
Mercredi	10 h – 12 h 16 h 30 – 18 h
Jeudi	16 h 30 – 18 h



### *Cabaret Sauvagnon :*

Une programmation culturelle est proposée au Centre Festif ; elle comprend des spectacles et des expositions auxquelles les enfants de l'école sont systématiquement invités.

## Rencontres Asso'Vagnon

Venez découvrir les différentes associations communales et intercommunales et inscrire vos enfants aux **activités extra-scolaires** :

**Samedi 9 septembre de 15h à 18h à la Salle des Sports**

**BONNE RENTREE A TOUS**